Commune de
PLAINE-HAUTE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212201701-20260706-2026059D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 juillet 2026

Nombre de membres		
Effectif légal	Présents	Ayant pris part à la délibération
19	**18**	**18**

Date de la convocation
30/06/2026
Date d'affichage
30/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi six juillet à vingt heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le trente juin deux mille vingt-six s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mr le Maire, PIERRE Philippe.

Etaient présents : PIERRE P, RAOULT S, LUCAS R, PANSART JF, LE COQ P, FERON M, MEHEUT L, CLEMENT J, TOQUET C, BLANCHARD S, LE MOINE N, HUGER D, LE FOL B, LETORT N, LE DENMAT M, BIENNE S, OIZEL R, GROUES J.

Absente : BONNY V.

Pouvoir : BONNY V à OIZEL R.

Secrétaire de séance : LE COQ P.

Délibération n°2026059 : Création de postes permanents

1) Agent polyvalent de restauration collective

Suite à l'expérimentation d'une organisation au restaurant scolaire (à la production des repas et au service des enfants) depuis septembre 2023, il convient de la pérenniser.
Par conséquent, il est proposé de créer un poste permanent à temps non complet (DHS annualisée de 29h) à compter du 1er septembre 2026.

Il est proposé de l'ouvrir aux fonctionnaires relavant du cadre d'emploi d'adjoint technique comprenant les grades d'adjoint technique et d'adjoint technique principal de 2nde classe.

Les principales missions de ce poste sont :
- Aide à la production de repas au restaurant scolaire,
- Service des repas aux enfants,
- Entretien du matériel et des locaux,
- Entretien des bâtiments publics.

2) Agent d'entretien polyvalent

Suite au départ en retraite d'un agent, il convient de créer un poste permanent au grade d'adjoint technique à temps non complet (DHS annualisée de 18h) à compter du 1er septembre 2026 pour assurer principalement les missions suivantes :
- Entretien des bâtiments publics
- Surveillance des enfants durant le temps méridien (récréation écoles)

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre *(Nicolas Letort ne prend pas part au vote),*
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

CREE le poste permanent aux grades d'adjoint technique et d'adjoint technique principal de 2nde classe à temps non complet (DHS annualisée : 29h) à compter du 1er septembre 2026 (fonction : agent polyvalent de restauration collective),
CREE le poste permanent au grade d'adjoint technique à temps non complet (DHS annualisée : 18h) à compter du 1er septembre 2026 (fonction : agent d'entretien polyvalent),
MODIFIE le tableau des effectifs annexé.

Fait à Plaine-Haute, le 7 juillet 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe PIERRE